VAL-DAVID
1921-2021

APPEL À PROJETS RÉVISÉ

Le comité du Centenaire double l'offre aux artistes

ŒUVRE D'ART de La Place du Centenaire 2021

Le montant offert passe de 5 000 $ à 10 000 $

Dans le cadre du Centenaire, la Municipalité du Village de Val-David recherche un ou une artiste ou un collectif d'artistes pour la réalisation d'une œuvre d'art public permanente qui sera installée à l'extérieur, à la future Place du Centenaire, sur le terrain devant la salle communautaire (Église).

LE CONTEXTE

L'Événement qui sera célébré est le 100e anniversaire de la création de la Municipalité.

Le Centenaire de Val-David souhaite rendre hommage à son histoire et à son patrimoine bâti et immatériel, mettre en valeur ses richesses naturelles et ses forces distinctives qui ont créé la Municipalité d'aujourd'hui, en plus de porter un regard sur la vision d'avenir que nous portons avec fierté.

Afin de commémorer cet événement historique, la Municipalité souhaite déployer une programmation d'activités s'échelonnant sur toute l'année. Tous les projets et les événements réalisés dans le cadre du Centenaire devront répondre aux objectifs suivants :

- Être rassembleurs, festifs et significatifs pour les valdavidois;
- Mettre en valeur, promouvoir et rendre accessible l'histoire et le patrimoine de Val-David ainsi que ses caractères distinctifs;
- Proposer des projets ayant des perspectives d'avenir pour Val-David;
- Renforcer l'identité locale et le sentiment d'appartenance des citoyens;
- Mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales de la communauté, par tous les secteurs d'intervention, notamment: plein air et nature, arts et culture, santé et bien-être, protection de l'environnement, etc.;
- Faire preuve d'innovation et de créativité afin de se démarquer;
- Sensibiliser les jeunes à l'histoire et au patrimoine de Val-David et valoriser l'échange intergénérationnel;
- Faire le lien avec le Centenaire sous le thème « 100 ans à partager ».

La fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens sont renforcés par la connaissance et la mémoire de nos bâtisseurs. Il nous importe de laisser des traces bien référencées de ce premier centenaire, de porter un regard sur nos origines et leurs influences pour enfin construire notre vision d'avenir.

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de souligner les cent ans de la Municipalité, celle-ci souhaite intégrer une œuvre d'art public à la future Place du Centenaire, située sur le terrain devant l'église. Réalisée par un artiste local, l'œuvre choisie sera intégrée au nouvel aménagement et son mobilier urbain, de type placottoir. Compte tenu des limites d'espace et du fort débit d'achalandage de ce lieu, l'œuvre devra respecter un certain dégagement au sol et optimiser son déploiement en hauteur.

La création de l'œuvre d'art public consiste en la réalisation d'une œuvre d'art pérenne qui devra représenter la Municipalité du Village de Val-David. L'œuvre sera la propriété de la Municipalité et sera dévoilée au grand public le 20 mai 2021.

La proposition devra prendre en compte les éléments suivants :

- Les célébrations des 100 ans de la Municipalité;
- L'identité culturelle de Val-David;
- Favoriser la découverte, l'interaction ou le jeu auprès du public;
- Mettre en valeur ou être en complémentarité avec le site et son contexte;
- S'harmoniser ou être en complémentarité avec le contexte architectural et l'esthétisme du village;
- S'intégrer ou bonifier l'église;
- Utiliser l'espace de manière efficiente (prendre en compte le manque d'espace).

*Un important travail de collaboration sera essentiel entre le paysagiste, le concepteur du mobilier urbain et l'artiste.

MANDAT

Le mandat consiste à créer et réaliser une œuvre d'art public qui s'harmonise, qui est en complémentarité ou qui rappelle le contexte architectural et naturel du Village. L'œuvre d'art devra également s'harmoniser avec les nouveaux aménagements de la Place du centenaire et respecter les exigences requises par cet appel à projets.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des dossiers sera faite par le comité de sélection selon les critères suivants :

- Vision et originalité du concept;
- Expérience de l'artiste ou du collectif d'artistes en matière d'art public extérieur;
- Qualité du dossier présenté;
- Respect des coûts;
- Crédibilité et réalisme de la réalisation;
- Respect du thème et cohérence avec celui-ci;
- Être sécuritaire;
- Avoir une durée de vie minimale de dix (10) ans.

*Les artistes résidant sur le territoire de la localité de Val-David seront priorisés.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION

Les exigences en matière de conception pour l'œuvre d'art public permanente sont les suivantes :

- L'œuvre doit être installée à l'extérieur de façon permanente, soit un minimum de 10 ans, et résister aux intempéries;
- L'œuvre sera installée au cœur de La Place du Centenaire et devra s'harmoniser dans l'espace, et n'excédant pas une superficie de 80 ft^2;
- L'œuvre doit établir un lien ou une référence avec la Municipalité du Village de Val-David;
- L'œuvre doit respecter les critères du PIIA et l'artiste devra privilégier l'usage de matériaux nobles;
- L'œuvre doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien;
- L'œuvre ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucune compagnie ou produit;
- L'œuvre ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle, de marque de commerce, de marque de produit, d'images d'activité illégales;
- L'œuvre doit être composée d'éléments entièrement originaux. Aucune reproduction en tout ou en partie ne sera acceptée;
- Une plaque d'identification portant le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre sera réalisée par la Municipalité.

INSTALLATION

La Municipalité assistera l'artiste pour l'installation de l'œuvre, de même que les aménagements extérieurs requis, le cas échéant. Elle se chargera aussi de mettre en place la plaque d'identification de l'œuvre.

L'artiste devra être présent lors de la réception et à toutes les étapes d'installation de l'œuvre. L'artiste doit être disponible pour des rencontres avec l'équipe municipale en vue de l'installation de l'œuvre. La mise en place, l'ancrage et l'installation de la structure pourront être modifiés en regard des défis techniques, de la durabilité et de l'expertise de l'équipe des travaux publics.

BUDGET

L'œuvre d'art public devra être réalisée avec un budget de cinq mille (10 000$) taxes incluses. Ceci inclut le cachet de l'artiste et sa présence aux rencontres de travail avec la Municipalité, les matériaux et, le cas échéant, les frais nécessaires à l'artiste pour la réalisation du projet, les frais de livraison et de déplacements.

ÉCHÉANCIER

- La date limite pour déposer un projet est le **15 septembre 2020.**
- Le choix de l'artiste sera annoncé en **novembre 2020**.
- La livraison de l'œuvre finale devra être faite au plus tard le **1er mai 2021.**
- Le dévoilement aura lieu le **20 mai 2021**, la présence de l'artiste sera requise.

COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION

Faire parvenir votre dossier complet par courriel : centenaire@valdavid.com **au plus tard le 15 septembre 2020.**

Le dossier doit contenir les éléments suivants:

- Curriculum vitae ou profil artistique à jour;
- Une image numérique de la proposition (esquisse);
- La démarche artistique et la description du concept de l'œuvre incluant le titre de l'œuvre;
- Les dessins techniques et les devis nécessaires à la compréhension de proposition : incluant les dimensions, les pièces, la liste détaillée des matériaux et leur traitement en vue des intempéries, la méthode d'encrage au sol le socle et tous les détails techniques liés à son installation;
- Une estimation des coûts détaillés;
- Le mode et la fréquence d'entretien de l'œuvre (intempéries, remplacement, disponibilité des matériaux, etc.);
- Tout autre document jugé pertinent.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour toute question relative à la présente demande, les soumissionnaires sont invités à communiquer avec Marie-Claude Cossette par courriel à l'adresse suivante : centenaire@valdavid.com ou par téléphone 514 588-2891.

Val-David
Un monde à part

Emplacement de la future PLACE DU CENTENAIRE

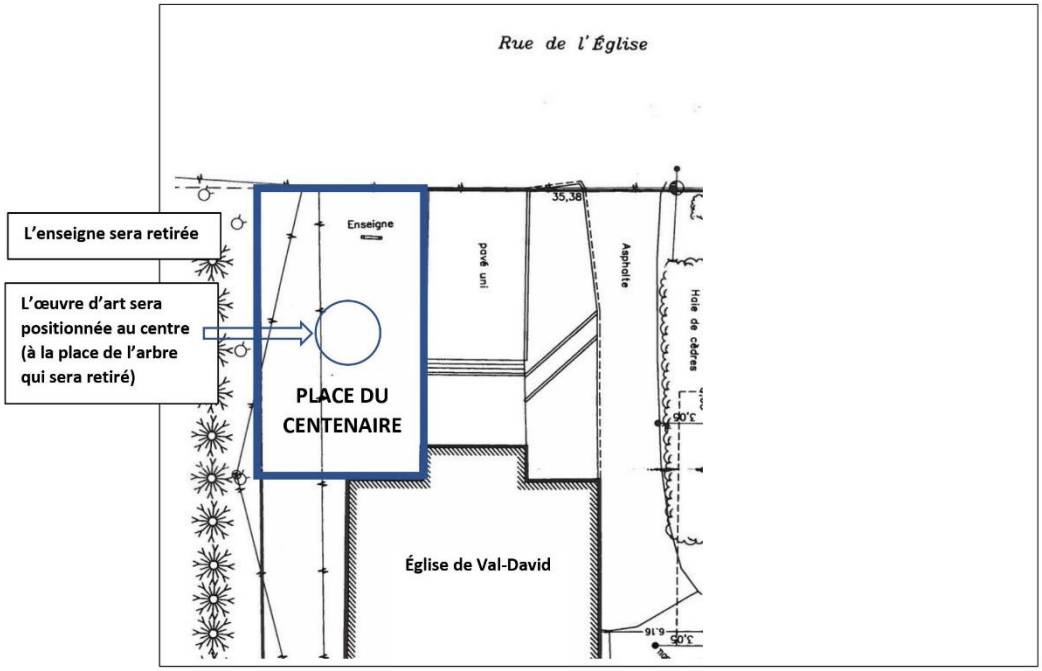

La Place du Centenaire est positionnée dans l'espace encadré en bleu. Les dimensions sont : 32' X 50'